



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 37093

### Texte de la question

Mme Raymonde Le Texier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des centres d'information et d'orientation en matière d'effectifs. En effet, au moins 150 équivalents-postes ne sont pas couverts au niveau national dans les CIO. De ce fait, un nombre important d'élèves et d'équipes pédagogiques ne peuvent bénéficier de l'intervention d'un conseiller d'orientation-psychologue au sein de leur établissement scolaire (un conseiller d'orientation-psychologue couvrant deux à trois établissements). Au moment où l'orientation des jeunes est reconnue comme un problème majeur, où le suivi de ceux qui sont le plus en danger est affirmé comme une priorité, où la demande des jeunes et des familles se fait de plus en plus pressante en matière de conseil, les personnels des CIO regrettent que les moyens nécessaires ne soient pas affectés aux recrutements correspondants. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir examiner cette situation et de lui faire savoir quelle suite il compte lui apporter.

### Texte de la réponse

La question de l'orientation dans le système éducatif fait l'objet d'une attention particulière dans la politique du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Il convient de noter que la loi d'orientation n° 89-486 du 10 juillet 1989 institue une véritable éducation à l'orientation dans les établissements secondaires. Celle-ci est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement et implique tous les membres de l'équipe éducative. Dans un contexte de baisse démographique continue, le projet de loi de finances de l'an 2000 prévoit cependant la création de soixante emplois de conseillers d'orientation-psychologues. De plus, si cent trente-trois nouveaux conseillers d'orientation-psychologues titulaires ont été affectés dans les académies à la présente rentrée scolaire, ils seront cent quatre-vingts à la prochaine rentrée scolaire et deux cent quarante-neuf en septembre 2001. Pour pallier d'éventuelles difficultés en personnels d'information et d'orientation, les académies déficitaires en titulaires d'orientation et d'information étaient en mesure de procéder à l'embauche de personnels contractuels. Cette importante progression du nombre de titularisations à venir dans ce corps est liée à la forte augmentation des postes offerts aux concours. En effet, si en 1996, seules cent places avaient été proposées à l'ensemble des concours de recrutement des conseillers d'orientation-psychologues, deux cent cinquante places ont été proposées au titre de la session 1999. Par ailleurs, un effort particulier de recrutement par la voie externe a été effectué puisque cent cinquante postes étaient ouverts en 1999, contre seulement cinquante places en 1997 et soixante-quinze il y a un an.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Raymonde Le Texier](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37093

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 novembre 1999, page 6378

**Réponse publiée le** : 24 janvier 2000, page 512